

**Union Départementale Scolaire et d'Intérêt Social
des Pyrénées-Orientales**

**Extrait du registre des délibérations
Séance du 15 décembre 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le quinze décembre, à 9 heures 30, le Comité syndical régulièrement convoqué, s'est réuni à Thuir, sous la présidence de Jean ROQUE, Président de l'U.D.S.I.S..

N° délibération :	Objet :
15/12/23 – 11.	Engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption du budget primitif.

représentants des conseillers départementaux :

Titulaires présents : Lola BEUZE, Michel GARCIA, Martine ROLLAND, Jean ROQUE, Thierry VOISIN.

Suppléants présents : Marie-Edith PERAL, Marc PETIT.

Suppléants présents ne participant pas au vote : /

Titulaires absents ayant donné procuration : Marie-Pierre SADOURNY ayant donné procuration à Jean ROQUE.

Absents : Madeleine GARCIA-VIDAL, Hermeline MALHERBE, Alexandre REYNAL, Aude VIVES.

représentants de l'assemblée syndicale :

Titulaires présents : Dominique ANDRAULT.

Suppléants présents : Valérie FRANCO, Maya LESNE.

Suppléants présents ne participant pas au vote : /

Titulaires absents ayant donné procuration : /

Absents : Marc BIANCHINI, Nicolas GARCIA, Alain GOT, Georges GUARDIA, Raymond LEMORT, Françoise ORTEGA, Antoine PARRA, Martine PIERA, Raymond PLA, Daniel PUIGSEGUR, Josette PUJOL, Pierre BATAILLE, Josiane LOURTIL, Sylvie TORRES.

Le Président,

Informe que conformément à l'article 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans l'attente du vote du budget, l'UDSIS peut, par délibération de son comité syndical, décider d'engager, de liquider et surtout de mandater, donc de payer des dépenses d'investissement, dans la limite de 25 % des investissements budgétés l'année précédente hors remboursement de la dette, des restes à réaliser et des opérations d'ordre.

Soit pour l'UDSIS :

Chapitre	Libellé	Crédits votés	Crédits pouvant être ouverts par l'assemblée délibérante au titre de l'article L1612-1 du CGCT
20	Immobilisations incorporelles	110 000 €	27 500 €
204	Subv. équipement versées	36 933 €	9 233 €
21	Immobilisations corporelles	555 000 €	138 750 €
23	Immobilisations en cours	5 113 869 €	1 278 467 €
TOTAL		5 815 802 €	1 453 950 €

Précise que ces crédits seront repris au budget primitif 2024 de l'UDSIS.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical DECIDE A L'UNANIMITE DE :

- Procéder à l'ouverture des crédits des dépenses d'investissement, afin de pouvoir engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement selon le détail ci-dessous :

Chapitre / article	Libellé	Montant
20 - 2031	Frais d'études	50 000 €
20 - 2051	Concession et droits similaires	30 000 €
204 - 2041411	Subventions d'équipement versées	30 000 €
21 - 21828	Matériel de transport	135 000 €
21 - 21838	Matériel de bureau et matériel informatique	20 000 €
21 - 21848	Mobilier	20 000 €
21 - 2188	Autres immobilisations corporelles	325 000 €
23 - 2313	Constructions	840 000 €
	TOTAL	1 450 000 €

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus
Pour extrait conforme

Le Président de l'U.D.S.I.S.,

Jean ROQUE

